



Direction Générale des Services

Secrétariat Général

EXTRAIT N°30/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et de publication : 31 mars 2025

Séance du 14 avril 2025

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, Maire

Mme Sabrina TOUYA-PILON, Secrétaire de séance

L'An Deux Mille Vingt-cinq, le lundi 14 avril à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du SAINT-ESPRIT régulièrement convoqués, se sont réunis à la Médiathèque Alfred MELON-DEGRAS, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

COMPTE DE GESTION 2024 DU COMPTABLE PUBLIC

Étaient présents : M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - Mme Peggy FAGOUR - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Cynthia JACOB (Adjoints) - M. Christian MARTIAL - Mme Huguette DELEM - Mme Maryse GOUJON - M Thierry DORVAN - M. Boris VIGILANT - Mme Ketty MARIE-LUCE (arrivée à 18h37) - Mme Judith DIALLO - Mme Sabrina TOUYA-PILON - M. Michel DURANTY - M. Olivier BERISSON (arrivée à 18h40) - Mme Renée BERNADINE (Conseillers Municipaux).

Étaient absents (es) excusés (es) :

Procurations :

- M. Alexandre GERALD à M. Fred Michel TIRAULT
- M. Guybert FIRMIN à Mme Sylvia ELISMAR JEAN-BAPTISTE-SIMONNE
- Mme Marie-Annick APOCALE à Mme Huguette DELEM
- Mme Geneviève SUZANNE à M. Jocelyn ALCINDOR
- M Steve ALLONGOUT à M. Erick PIGNOL

Étaient absents (es) :

- Mme Lindsay SAINT-PIERRE
- Mme Maryse PLANTIN
- Mme Stéphanie PARTY
- Mme Annie GROS-DUBOIS

Secrétaire de séance :

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Sabrina TOUYA-PILON est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,

Vu l'avis favorable émis à l'unanimité par la commission des finances du 31 mars 2025,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le responsable du SGC de la CAESM et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du comptable,

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS
(OLIVIER BÉRISSON N'A PAS PRIS PART AU VOTE)**

- 1. ADOPTE** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes au compte administratif de l'ordonnateur pour le même exercice.
- 2. DIT** que le compte de gestion 2024 visé et certifié conforme par le comptable public n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- 3. AUTORISE** le Maire à signer le compte de gestion 2024.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 20h52. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.

Fait au Saint-Esprit, le **14 avril 2025**



Le Maire,

Fred Michel **TIRAULT**

La secrétaire de séance,

Sabrina **TOUYA-PILON**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis en sous-préfecture du MARIN, le

05 MAI 2025

Le Maire,



Fred Michel **TIRAULT**